



- VU le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 03/05/2018) ;

A R R E T E

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour les emplois de professeur des universités n°4054 et n°4055 en 28^e et 33^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

Membres extérieurs à l'UTBM :

- | | | | |
|---|--|---|--|
| - | Président : M GOMES Samuel, Professeur des universités | - | Vice-Président : M DENOIRJEAN Alain, Directeur de recherche (Université de Limoges) |
| - | M LIAO Hanlin, Professeur des universités | - | M DEVEL Michel, Professeur des universités (ENSMIM) |
| - | Mme LANGLADE Cécile, Professeur des universités | - | M CHEVALIER Sébastien, Professeur des universités (Université de Bourgogne) |
| - | M ABBOUDI Saïd, Professeur des universités | - | Mme GARRELI Florence, Professeur des universités (Université Jean Monnet St Etienne) |
| | | - | Mme RISBET Marion, Professeur des universités (UTC) |
| | | - | Mme ALLAIN BONASSO Nathalie, Professeur des universités (Université de Lorraine) |

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 30 mai 2018

Le directeur général,
le Directeur Général des Services


Ghislain MONTAVON
Philippe Zilliox